

## La prison à 12 ans, une mesure de "bon sens", pour Rachida Dati

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters | 03.12.08 | 14h08 • Mis à jour le 03.12.08 | 16h10

Rachida Dati s'est déclarée, mercredi 3 décembre, lors de la remise d'un rapport sur la réforme de la justice des mineurs, favorable à l'idée de fixer à 12 ans l'âge auquel pourront être appliquées des sanctions pénales, dont éventuellement une mise en détention dans le cas d'un crime. La ministre de la justice approuve ainsi la proposition de la commission présidée par André Varinard, très critiquée la semaine dernière par les syndicats de magistrats.

### Sur le même sujet

*"Ce serait une innovation importante dans notre droit, elle mérite d'être examinée avec beaucoup d'attention", a-t-elle dit dans un discours prononcé à son ministère lors de la réception du rapport, ajoutant que "sanctionner ne veut pas dire emprisonner". Mais "les juges pour mineurs doivent pouvoir disposer d'une palette de réponses adaptées qui vont jusqu'à l'incarcération". "Dire qu'un mineur d'aujourd'hui peut justifier une sanction pénale à partir de 12 ans me semble simplement correspondre au bon sens", a-t-elle ajouté.*

Aux yeux de Mme Dati, *"un mineur a besoin d'autorité", qui doit cependant "être exercée avec autant de fermeté que d'humanité".* Pour justifier sa décision, elle a également souligné que fixer la majorité pénale à 12 ans correspond à la moyenne appliquée par "nos voisins" – 10 ans en Suisse et en Angleterre, 12 aux Pays-Bas, 14 en Allemagne, Espagne, Italie – et que l'idée avait été approuvée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en 2007.

### "UNE VISION RÉACTIONNAIRE ET RÉPRESSIVE DE L'ENFANCE"

La ministre approuve aussi l'idée de permettre des auditions par la police de mineurs de moins de 12 ans, même si ces derniers n'auront pas ensuite de responsabilité pénale. Enfin, elle s'est dite favorable à la création d'un tribunal correctionnel pour mineurs qui remplacerait les tribunaux pour enfants dans certains cas de délits commis entre 16 et 18 ans. La garde des sceaux souhaite élaborer cette réforme avant la fin du premier trimestre de 2009.

Le principal syndicat de magistrats, l'USM, et le syndicat d'éducateurs UNSA-PJJ, ont immédiatement fait savoir, dans un communiqué commun diffusé lundi, que l'incarcération en matière criminelle n'est possible qu'à partir de 14 ans *"dans la quasi totalité des pays européens"*. Le Syndicat de la magistrature a dénoncé *"une vision réactionnaire et répressive de l'enfance"* alors que l'ancienne ministre de la justice socialiste Marylise Lebranchu a estimé qu'il était *"idiot"* de prôner le passage à 12 ans et que cela allait *"braquer tout le monde"*. Elle a en outre contredit Mme Dati sur les conclusions de l'ONU en la matière, l'accusant de ne pas avoir lu le rapport jusqu'au bout. *"Il faut tout lire. Pourquoi on met 12 ans à l'ONU ? Parce que des pays incarcèrent avant"*.